



Conseil communal  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 22 novembre 2017

sous la Présidence de Madame Lena Lio

**Préavis N° 20-2017 Modification de l'art. 2.1.9 du règlement du Plan de quartier "Clergère Sud"**

**Le Conseil communal de Pully**

vu le préavis municipal N° 20-2017 du 4 octobre 2017,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'adopter la modification de l'art 2.1.9 al.1 du règlement du plan de quartier « Clergère Sud » ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffre 3.3.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully  
La présidente

Lena LIO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 27 décembre 2017